

## ZONE 0

**P** **ZONE ROUGE**  
Stationnement très courte durée  
(Parking **GRATUIT** limité à 30 minutes maxi)

De 9h à 21h - 7j/7  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

- Face et contre le centre commercial Port-Royal  
- Rue du Levant

- Le Pass'Graulen et le Pass'hyper centre **ne sont pas utilisables sur la zone rouge (0).**
- Les abonnements ne sont pas autorisés sur cette zone.

## ZONE 2

**P** **ZONE VERTE**  
Stationnement longue durée (**PAYANT**, limité à 12h de stationnement maxi)

De 9h à 21h - 7j/7  
Du 27 mars au 11 novembre 2024

- Parking Fanfonne-Guillierme, avenue des Arènes, zone du pourtour des Arènes.  
- Parkings de la gare routière  
- Parking du Colonel-Beltrame  
- Parking Victor-Hugo + av. de Dossenheim (côté école primaire)  
- Parking de la Plage,  
- Quai du 19 mars 1962, Parking Plagette, Rue Frédéric-Mistral, Parking de la Marine

Du 29 avril au 8 septembre 2024

- Parking Méditerranée-Baroncelli  
- Parking Vent larg  
- Parking ancien Hôpital

Du 2 juillet au 1<sup>er</sup> sept. 2024

- Parking Plage Sud

- **30 minutes de gratuité** par jour par saisie de la plaque d'immatriculation
- Ne se cumule pas automatiquement avec les 3h de gratuité journalière du Pass'Graulen
- Il faut obligatoirement repasser à l'horodateur pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain)
- Palier par ¼ d'heure - minimum obligatoire 1€ pour le paiement par CB
- Un ticket édité sur la zone bleue (1) ne peut être utilisé sur cette zone.
- Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement .

## ZONE 1

**P** **ZONE BLEUE**  
Stationnement courte durée (**PAYANT**, limité à 5h de stationnement maxi, incluant les 30 minutes de gratuité)

De 9h à 21h - 7j/7  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

- Parking Victor-Hugo & avenue de Dossenheim face à l'école maternelle Deleuze  
- Parking de La Poste

- **30 minutes de gratuité** par jour par saisie de la plaque d'immatriculation
- Report autorisé (heures payées en soirée et non consommées, reportées au lendemain)
- Palier par ¼ heure – minimum obligatoire 1€
- Un ticket de stationnement édité sur les zones verte (2) et orange (3) ne peut être utilisé sur les autres zones.
- Le Pass'Graulen et le Pass'hyper centre ne sont pas utilisables sur la zone bleue (1).
- Les abonnements ne sont pas autorisés sur cette zone.

## ZONE 3

**P** **ZONE ORANGE**  
Stationnement longue durée (**PAYANT**, limité à 12h de stationnement maxi)

De 9h à 21h - 7j/7  
Du 27 mars au 11 novembre 2024

- Parking des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (face à Super U port de pêche)  
- Parking de Beauduc (Seaquarium)

- **1h de gratuité** par jour et par plaque d'immatriculation pour le Parking des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.
- **2h de gratuité** par jour et par plaque d'immatriculation pour le parking de Beauduc.
- Report autorisé (heures payées en soirée et non consommées, reportées au lendemain)
- Palier par ¼ d'heure - minimum obligatoire 1€
- Ne se cumule pas automatiquement avec les 3h de gratuité journalière du Pass Graulen.
- Il faut obligatoirement repasser à la borne pour valider le temps prélevé sur ce pass.
- Un ticket édité sur les zones rouge (0) et bleue (1) ne peut être autorisé sur cette zone.

**L'apposition du ticket sur le tableau de bord du véhicule n'est pas obligatoire.**



# PARKINGS & STATIONNEMENT

Saison 2024

ZONE 0

ZONE 1

ZONE 2

ZONE 3

GRATUIT

5 zones de stationnement dont **2 gratuites** pour **optimiser la gestion du stationnement en favorisant la rotation des véhicules** et en **facilitant l'accès aux commerces.**

### Stationnement des véhicules électriques et hybrides rechargeables (basse émission)

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables ne bénéficient plus de la gratuité du droit de stationnement excepté sur les bornes de recharge et exclusivement pendant la recharge du véhicule.

### Pass Graulen

Cette carte offre trois heures de gratuité par jour sur tout le parc d'horodateurs (sauf sur les parkings de la zone 0 et la zone 1), pour les résidences principales et les propriétaires de résidences secondaires. Elle est établie par le service de la Régie municipale des recettes.

Pas de limitation de véhicules par résidence fiscale, mais les véhicules doivent être au nom du résident inscrit sur le justificatif de domicile.

### Pass Graulen "hyper-centre"

C'est un dispositif réservé aux résidences principales de "l'hyper-centre" (périmètre défini dans un arrêté municipal), autorisant la gratuité du stationnement géré par les horodateurs (sauf sur les parkings de la zone 0 et la zone 1).

### Les stationnements Zone Horodateurs – Forfaits voirie et parkings, du 27/03 au 11/11/2024

Forfaits à l'année, pour 1 mois, pour 15 jours consécutifs, pour 7 jours consécutifs, à la journée.

Les forfaits sont payables directement à l'horodateur, sauf le forfait annuel qui ne peut être attribué qu'à la Régie municipale des recettes, sur présentation de la carte grise du véhicule et de la pièce d'identité de l'utilisateur.

Sont exclus les véhicules de + de 2 mètres de haut et les véhicules aménagés-habitable et habitables quel que soit le tonnage, la longueur et/ou la hauteur, à l'exception du forfait 1 journée.

Les forfaits abonnements ne peuvent être utilisés sur la zone 1 (bleue - courte durée) et la zone rouge (30 min maxi et gratuite).

### Aire Naturelle de stationnement des Baronnets - site de l'Espiguette :

Cette aire située sur le site classé de l'Espiguette est payante du 30 mars au 29 septembre 2024.

Elle est tarifée à la journée ou à partir de 16h30 en tarif réduit. Un abonnement 7 entrées existe.

Il est possible d'obtenir un macaron pour les résidents, les non-résidents, et pour les professionnels, à des tarifs différents. Renseignements auprès de la Régie municipale.

**Pour tout renseignement :** Service Régie municipale des recettes,  
04 66 73 94 10 / [accueil.regie@ville-legrauduroi.fr](mailto:accueil.regie@ville-legrauduroi.fr)  
Adresse : Hôtel de ville, 1 place de la Libération, rez-de-chaussée.

Ouverture toute l'année (sauf juillet et août) :  
• du lundi au jeudi : 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 17h  
• le vendredi : 7h45 - 14h en continu  
Juillet et août : 7h45-14h en continu

Plus de détails sur <https://ville-legrauduroi.fr/ma-ville-au-quotidien/transport-et-stationnement/>





	<b>ZONE 0 : Très courte durée (rouge)</b> 9h à 21h - 7j/7 / du 1er janvier à 9h au 31 décembre 2024 à 21h	30 minutes maximum	Gratuité
--	--	--------------------	----------

	<b>ZONE 1 : Courte durée (bleue)</b> 9h à 21h - 7j/7 / du 1er janvier à 9h au 31 décembre 2024 à 21h 30 minutes gratuites	de la 1re à la 4e heure 5e heure :	1,70€ de l'heure
		1er quart d'heure : 6,60€ 2e quart d'heure : 7,00€ 3e quart d'heure : 7,20€ dernier quart d'heure : 7,60€	28,20 €

	<b>ZONE 2 : Longue durée (verte)</b> 9h à 21h - 7j/7 / du 27 mars 2024 à 9h au 11 novembre 2024 à 21h 30 minutes gratuites	de la 1re à la 11e heure 12e heure :	1,70€ de l'heure
		1er quart d'heure à 4€ 2e, 3 et 4e quart d'heure à 4,10 €	16,30 €

	<b>ZONE 3 : Longue durée (orange)</b> 9h à 21h - 7j/7 / du 27 mars 2024 à 9h au 11 novembre 2024 à 21h	de la 1re à la 11e heure 12e heure :	1,70€ de l'heure
		1er quart d'heure à 4€ 2e, 3 et 4e quart d'heure à 4,10 €	16,30 €

Parkings gratuits

Parking Méditerranée  
Réservé Camping-car  
Gestion concédée  
Payant à l'année

Les moyens de paiements :  
 A l'horodateur : CB - Espèce - Application mobile PAYBYPHONE  
  
 En régie : CB - Espèce - chèque